

Interpellation du Conseiller communal Philippe Boïketé: la semaine des quatre jours, fin d'un acquis social emblématique

En 2019, la commune de Saint-Josse-ten-Noode faisait figure de pionnière en Belgique en instaurant la semaine de quatre jours pour les membres de son personnel communal âgés de plus de 55 ans. Cette mesure innovante traduisait une volonté claire d'améliorer les conditions de travail, de reconnaître l'usure professionnelle et de valoriser l'expérience des travailleurs en fin de carrière. Elle incarnait aussi un choix politique assumé, porteur de valeurs de justice sociale, de solidarité et de respect du personnel communal.

La mesure n'était certes pas exempte de limites. Les engagements en matière d'embauches compensatoires n'ont pas été rencontrés et les dispositifs d'évaluation annoncés n'ont jamais été mis en œuvre. Elle avait toutefois le mérite d'exister et de poser un cadre innovant en matière de qualité de vie au travail.

Or, à la suite d'une récente rencontre avec les organisations syndicales, nous avons appris la décision des autorités communales de revenir sur cette mesure emblématique. Les difficultés financières que traverse la commune sont avancées pour justifier cet abandon, qui touche directement près de 200 travailleurs sur les 800 que compte l'administration communale.

Pour ces agents, cette décision représente non seulement une perte concrète en termes de qualité de vie, mais aussi un signal profondément inquiétant quant à la pérennité des acquis sociaux.

Ce recul soulève de nombreuses interrogations. Il intervient dans un contexte où la charge de travail reste élevée, où les enjeux de santé au travail sont de plus en plus centraux et où l'attractivité du service public local constitue un défi majeur. En revenant sur une mesure présentée hier comme exemplaire, la commune fragilise la confiance de son personnel et envoie un message contradictoire quant à ses priorités politiques.

Dans ce contexte, il est indispensable d'obtenir des réponses claires, transparentes et responsables de la part du Collège communal.

Mes questions sont les suivantes :

1. Comment le Collège justifie-t-il l'abandon d'une mesure pionnière qui faisait de Saint-Josse une référence en matière de politique sociale et de qualité de vie au travail ?
2. Pourquoi ce sont les travailleurs de plus de 55 ans qui paient aujourd'hui le prix des difficultés financières de la commune ?
3. Le Collège a-t-il évalué l'impact humain, social et organisationnel de cette décision sur le personnel concerné et sur l'ensemble de l'administration ?
4. Quels engagements le Collège est-il prêt à prendre afin d'éviter que d'autres droits sociaux ne soient remis en cause à l'avenir ?